

Flash Infos

N°6

Landorthe – Mai 2018



Édito

La période des festivités arrivant, ce flash'infos permet à chacun de repérer les dates des diverses manifestations d'été.

Ce numéro édité en cette période de l'année nous renseigne également sur la situation financière de la commune. Nous continuons à capitaliser le maximum des réserves pour tenter de mener à bien notre projet des maisons seniors.

N'oubliez pas de visiter notre site !

Jeannine Brunet

Commémoration du 8 Mai

La population est cordialement invitée à participer à cette manifestation prévue le mardi **8 mai, à 11h30**. Il n'y aura pas de messe pour la circonstance mais celle-ci sera prévue pour la commémoration du 11 novembre qui revêtra cette année, un éclat particulier avec la célébration du 100^{ième} anniversaire de l'armistice. La population sera informée du contenu de cette manifestation.

Le dépôt de gerbe sera suivi d'un vin d'honneur servi à la mairie.

Chasse aux œufs

La tradition ne s'oublie pas et celle-ci a été respectée le lundi de Pâques avec une chasse aux œufs organisée par la municipalité, à l'attention des enfants de l'école primaire. Personne n'est rentré bredouille ! Dans l'enceinte de l'école pour les plus petits, sur l'aire de jeux jusqu'aux abords du stade pour les plus grands, chacun a pu assurer une bonne cueillette ! Tout s'est terminé à la salle polyvalente autour d'un verre.

Travaux

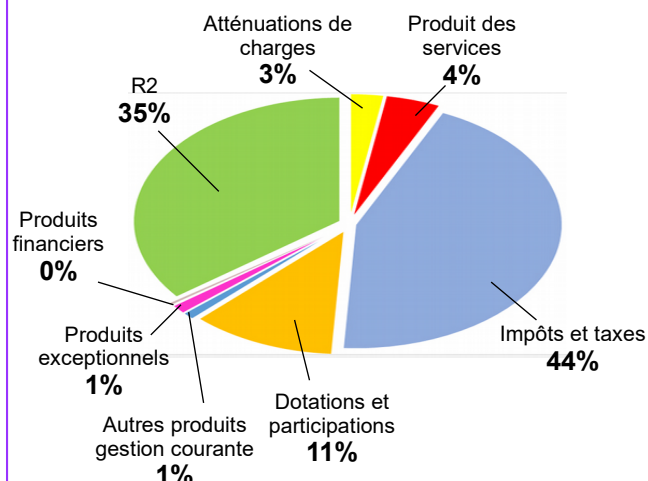
- confection des portails de l'atelier
- fabrication d'un portillon (école)
- installation d'un grillage derrière l'école et pose d'une bâche sur le talus
- réfection du local du comité des fêtes
- nettoyage des toitures (école, vestiaires de foot)
- peinture intérieure de l'église et des 2 Christs au cimetière et rue St-Barthélémy
- goudronnage d'une allée au cimetière
- fabrication d'étagères à l'école et au local « archives »
- aménagement intérieur de la salle de réunion (école)
- réparation de la rambarde du club-house (football)
- nettoyage des réserves incendie
- remise en état de quelques chemins de remembrement

Manifestations à venir

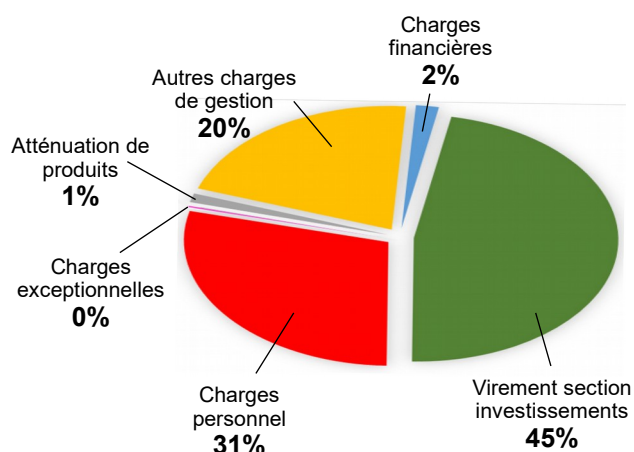
- 2 juin : repas des associations
- 16 juin : représentation gratuite de l'école « Rêves de Théâtre »
- 23 juin : pétanque : challenge Fraga
- 1 juillet : méchoui (Desta Enfance Ethiopie)
- 20,21,22 juillet : fête locale
- 29 juillet : méchoui (Club de l'Amitié)
- 5 août : pétanque : challenge Fourment
- 8 septembre : vide-grenier (Comité des fêtes)
- 23 septembre : journée découverte

BUDGET 2018

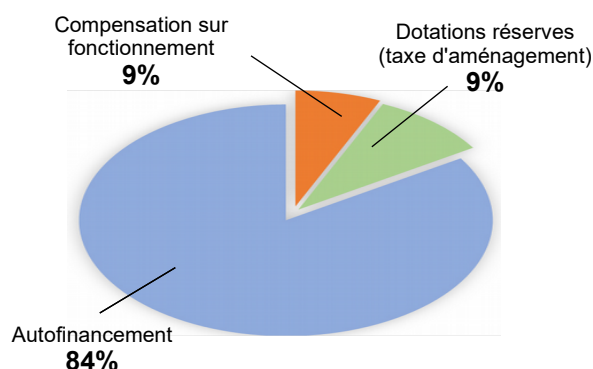
recettes de fonctionnement



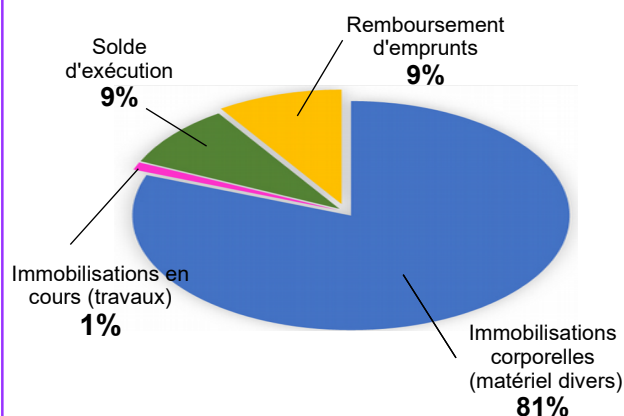
dépenses de fonctionnement



recettes d'investissements



dépenses d'investissements



Collecte des ordures ménagères

En raison des jours fériés (mardi 1^{er} Mai /mardi 8 Mai), le calendrier des tournées est modifié. Celles-ci se feront le lundi matin 30 avril, à partir de 4h et le mercredi 9 mai, l'après-midi, à partir de 12h.

Une autre forme de collecte...

Dans le cadre de l'ALAE, les enfants de l'école vous invitent à récupérer vos bouchons de plastique et de liège pour venir à la rescousse de l'association « Solidarité BOUCHONS 31 » et à les déposer à la salle des fêtes, le lundi 25 juin de 16h30 à 18h.

Journée découverte : dimanche 23 septembre

Ce sera l'occasion pour les Landorthisais qui le souhaitent, de découvrir un chemin de randonnée au cours d'une promenade collective (l'après-midi). Chacun pourra ainsi profiter agréablement des divers panoramas qu'offre notre village. Des animations (théâtre) sont envisagées sur le parcours. La population sera là aussi informée du contenu de cette après-midi.

Vie citoyenne (rappel)

Il est toujours utile de rappeler certains principes, à cette époque de l'année.

► **pelouses** : Toutes les nuisances sonores et certains travaux bruyants s'effectuent dans un cadre horaire défini. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. L'herbe des tontes doit être récupérée dans vos composteurs ou apportée à la déchèterie de Saint-Gaudens.

► **déchets** : Le brûlage des déchets verts ou de toute autre nature, à l'air libre est interdit. Les solutions sont le compostage individuel et le transport à la déchèterie. Le non-respect du règlement sanitaire départemental expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe (consultable sur RSD31 et sur le site de la commune).